

L'usage de la VAE dans les secteurs de l'industrie et du BTP

La validation des acquis de l'expérience constitue une opportunité de sécurisation des parcours professionnels appropriée aux secteurs du BTP et de l'industrie, qui sont caractérisés par une forte proportion d'individus peu ou pas diplômés. Dans les faits, le constat est tout autre. Ces deux secteurs sont parmi ceux qui utilisent le moins le dispositif. Une situation qui ne semble d'ailleurs pas en voie de s'inverser.

Le nombre de candidats issus du BTP et de l'industrie qui s'engagent dans un parcours VAE a fortement diminué depuis 2010

Ils représentent 10,3% de l'ensemble des personnes qui ont déposé un dossier de recevabilité entre 2008 et 2012

Quelle que soit l'étape du parcours VAE, le nombre de candidats issus de l'industrie et du BTP a sensiblement diminué depuis 2010. Si ce phénomène est moins visible pour les personnes qui se sont rendues en entretiens conseil dans un PRC, le nombre de candidats qui ont déposé un dossier de recevabilité est en forte diminution en 2011 (presque une division par deux) par rapport à 2010. Malgré une légère hausse en 2012, celui-ci se maintient à un niveau très inférieur à celui de 2010. En ce qui concerne les passages devant le jury, la baisse est plus linéaire. De manière encore plus prononcée, le nombre de passages devant le jury est plus de deux fois inférieur en 2012 par rapport à 2010. Si cette constante est observable pour l'ensemble des candidats à la VAE tous secteurs confondus (-25% pour l'ensemble des dossiers de recevabilité entre 2010 et 2012), elle apparaît plus importante pour le BTP et l'industrie (-58%).

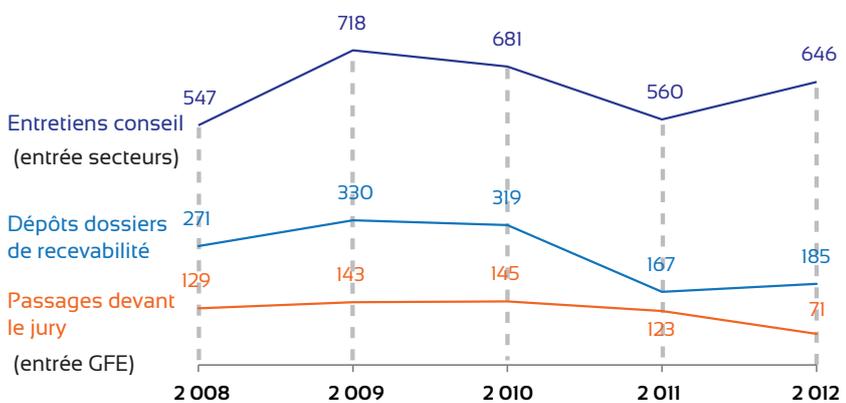
Les personnes issues de l'industrie et du BTP représentent 10,3% de l'ensemble des individus qui ont déposé un dossier de recevabilité sur la période 2008-2012 (2,3% pour le BTP et 8% pour l'industrie). Nous retrouvons des proportions similaires concernant les candidats qui se sont présentés devant un jury VAE. La part des candidats issus de l'industrie et du BTP a d'ailleurs diminué sur la période étudiée, passant de 13% en 2008 à 8,2% en 2012 pour l'étape de la recevabilité.

Part des candidats du BTP et de l'industrie parmi l'ensemble des candidats à la VAE (2008-2012)

Secteur d'activité	Recevabilité	Jury
BTP	2,3%	2,3%
Industrie	8%	8,4%
Total	10,3%	10,7%

Source : Observatoire VAE, CREFOR

Une diminution du nombre de candidats du BTP et de l'industrie



Les effectifs sont donnés par année pour le nombre de candidats ayant bénéficié d'un entretien conseil issus du BTP et de l'industrie, le nombre de dossiers de recevabilité déposés et le nombre de passages devant le jury (un candidat peut avoir déposé plusieurs dossiers). Source : Observatoire VAE, Crefor

Une comparaison impossible avec l'étape de l'entretien conseil

Un biais de nomenclature rend impossible la comparaison de la part des individus issus du BTP et de l'industrie lors des entretiens en PRC (entrée secteurs d'activité) avec cette même part à la recevabilité et au jury (entrée GFE). Les organismes collecteurs étant différents. Si l'hypothèse d'une forte diminution de cette part entre l'entretien et la recevabilité est probable, il nous est néanmoins impossible de la valider.

Comparé à son poids dans la structure de l'emploi régional, l'industrie est plus présente en VAE que le BTP. L'écart entre leur représentation en VAE est en effet plus important que celui qui est observé parmi les actifs occupés de la région. Voir encadré page suivante.

Un poids important dans l'économie régionale

L'industrie et le BTP représentent 21% des actifs en emploi haut-normands en 2010*. Avec 8% pour le BTP et 13% pour l'industrie.

*Source : Recensement de la population, INSEE, 2010

Un taux d'engagement deux fois inférieur à l'ensemble des candidats en VAE

En moyenne en 2010, 4 individus sur 1000 actifs en emploi dans la région ont déposé un dossier de recevabilité tous secteurs confondus. En ce qui concerne l'industrie et le BTP, seulement 2 individus sur 1000 actifs en emploi dans ces mêmes secteurs ont déposé un dossier de recevabilité en 2010. Par comparaison, le secteur du sanitaire et social (qui est le plus représenté en VAE) présente un taux d'engagement de 15 personnes pour 1000 actifs en emploi dans la région.

Trois sous GFE concentrent plus de la moitié des candidats issus de l'industrie et du BTP

55% des candidats sont issus des sous GFE : *Mécanique industrielle*, *Conception études* et *Chimie biologie laboratoire*. En moyenne tout sous GFE confondus, le nombre de dossiers présentés au jury représente 48% de l'ensemble des dossiers déposés à la recevabilité entre 2008 et 2012. Cette proportion est comparable à celle de l'ensemble des candidats en VAE sur la même période (46%). Par ailleurs, nous observons que cette proportion varie sensiblement d'un sous GFE à l'autre. Les

sous GFE *Menuiserie charpente bâtiment* et *Travail des métaux* affichent respectivement 86% et 77% de dossiers de recevabilité présentés en jury. Au contraire, les sous GFE *Extraction travaux publics*, *Maintenance contrôle* et *Chimie biologie laboratoire* affichent les taux les plus faibles.

Les 10 certifications les plus souvent choisies appartiennent toutes au secteur de l'industrie (voir tableau page suivante). A la première place se trouve le *Bac professionnel pilotage des systèmes de production automatisés* avec 79 dossiers de recevabilité déposés entre 2008 et 2010, suivi du *BTS maintenance industrielle* (65 dossiers déposés) et du *Bac professionnel maintenance des équipements industriels* (47 dossiers déposés). C'est le *BTS assistance technique d'ingénieur* qui présente le taux de passage en jury le plus important (90% des dossiers de recevabilité déposés). Le *Bac professionnel maintenance des équipements industriels* présente le taux le plus faible (34%). Les autres certifications sont quant à elles plus proches de la moyenne des candidats de l'industrie et du BTP. La première certification du bâtiment arrive à la 16ème place, il s'agit du *BTS travaux publics* avec 19 dossiers de recevabilité déposés (et seulement 5 passages devant le jury) entre 2008 et 2012.

La part des dossiers présentés en jury par rapport à l'ensemble de ceux qui sont déposés à la recevabilité varie fortement d'un sous GFE à l'autre

Le sous GFE menuiserie charpente bâtiment présente le taux de présentation au jury le plus important

Ensemble des candidats issus de l'industrie et du BTP par sous GFE sur la période 2008-2012

Sous GFE	Nombre de dossiers de recevabilité déposés	Répartition	Nombre de passages devant le jury	Part des jurys par rapport aux recevabilités
Mécanique industrielle	370	29,1%	173	47% ▽
Conception études	206	16,2%	110	53% ▲
Chimie biologie laboratoire	129	10,1%	46	36% ▽
Maintenance de véhicules après-vente	70	5,5%	39	56% ▲
Industries graphiques	56	4,4%	21	38% ▽
Maintenance contrôle	41	3,2%	13	32% ▽
Production installation	37	2,9%	27	73% ▲
Travail des métaux	31	2,4%	24	77% ▲
Plasturgie	28	2,2%	16	57% ▲
Carrosserie réparation	11	0,9%	5	45% ▽
Papier carton	9	0,7%	6	67% ▲
Métallurgie produits minéraux	2	0,2%	0	0% ▽
Total industrie	990	100%	480	48,5%
Etudes et conduite de travaux	84	6,6%	31	37% ▽
Finition entretien	84	6,6%	48	57% ▲
Construction gros œuvre	38	3,0%	17	45% ▽
Construction second œuvre énergie	37	2,9%	17	46% ▽
Extraction et travaux publics	25	2,0%	6	24% ▽
Menuiserie charpente bâtiment	14	1,1%	12	86% ▲
Total BTP	282	100%	131	46,5%
Total industrie + BTP	1 272	100%	611	48%

Entre 2008 et 2012, 370 individus issus du sous GFE mécanique industrielle ont déposé un dossier de recevabilité. 173 dossiers ont été présentés devant un jury VAE. Les dossiers présentés en jury représentent 47% de l'ensemble des dossiers de recevabilité déposés. Source : Observatoire VAE, CREFOR

Part des jurys par rapport aux dépôts de recevabilité
 ▲ Supérieure à la moyenne
 ▽ Inférieure à la moyenne

Les 10 certifications les plus visées parmi les candidats de l'industrie et du BTP qui ont déposé un dossier de recevabilité entre 2008 et 2012

Certifications	Nombre de dossiers de recevabilité déposés	Nombre de passage en jury	Par des jurys par rapport aux recevabilités
Bac pro pilotage de systèmes de production automatisés	79	37	47% ▼
BTS maintenance industrielle	65	33	51% ▲
Bac pro maintenance des équipements industriels	47	16	34% ▼
BTS électrotechnique	41	24	59% ▲
Titre professionnel agent(e) de fabrication industrielle	41	19	46% ▼
Bac pro électrotechnique, énergie, équipements communicants - industriel	37	24	43% ▼
BTS assistance technique d'ingénieur	31	28	90% ▲
BTS industrialisation des produits mécaniques	29	12	41% ▼
Bac pro industries de procédés	26	13	50% ▲
BTS conception de produits industriels	25	13	52% ▲
Total	421	219	52% ▲

Source : Observatoire VAE, CREFOR

Part des jurys par rapport aux dépôts de recevabilité (moyenne : 48% pour les candidats industrie + BTP)
 ▲ Supérieure à la moyenne
 ▼ Inférieure à la moyenne

A l'étape de l'entretien conseil dans les PRC, les caractéristiques des individus issus du BTP et de l'industrie sont comparables avec celles de l'ensemble des individus reçus dans les PRC

Les demandeurs d'emploi ainsi que les personnes en CDI sont majoritaires parmi les personnes reçues en entretien : 51% et 44% (sur la période 2008-2012). Seulement 1% des personnes sont en CDD. En ce qui concerne l'âge des personnes reçues, ce sont les 30-44 ans qui sont les plus représentés (57%), suivis par les 45 ans et plus (31%), les moins de 29 ans ne représentant que 12% (toujours entre 2008 et 2012). Ces deux secteurs apparaissent fortement masculins : 67% d'hommes en entretien contre 33% de femmes. Ces proportions sont inversées par rapport aux individus qui se rendent en entretien conseil tous secteurs confondus (37% d'hommes pour 63% de femmes). A l'issue de l'entretien conseil 66% des personnes issues de ces deux secteurs sont orientées vers une VAE (contre 64% tous secteurs confondus).

A l'étape de la recevabilité, les profils se distinguent sur plusieurs aspects

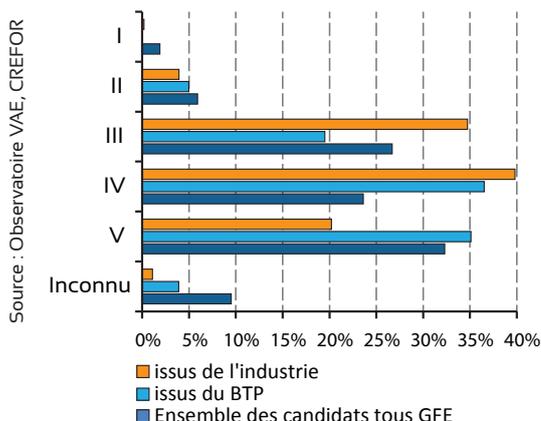
La proportion d'homme est encore plus importante à la recevabilité (85%) qu'à l'entretien (67%), tandis qu'elle se situe seulement à 32% pour l'ensemble des candidats à la recevabilité entre 2008 et 2012. Concernant la situation professionnelle, les demandeurs d'emploi sont toujours plus nombreux dans les deux secteurs que parmi l'ensemble des candidats, au contraire des personnes en CDI, qui sont moins représentées. Notons ici que les demandeurs d'emploi sont légèrement moins nombreux qu'à l'étape de l'entretien conseil.

Situation professionnelle des candidats qui ont déposé un dossier de recevabilité entre 2008 et 2012

Situation pro	Issus de l'Industrie	Issus du BTP	Ensemble tout GFE
CDI	54%	39%	60%
DE	40%	49%	29%
Autre	3,8%	6,7%	3,5%
Intérim	1,7%	3,2%	1,8%
Inconnu	0,7%	1,4%	2,5%
CDD	0%	0,4%	3,1%
Total	100%	100%	100%

Les candidats de l'industrie visent des niveaux plus importants que l'ensemble des candidats (majoritairement III et IV) tandis que ceux qui sont issus du BTP sont plus nombreux sur les niveaux IV et V.

Niveaux visés par les candidats qui ont déposé un dossier de recevabilité entre 2008 et 2012



Les certifications préparées entre 2008 et 2012 dans l'industrie dépendent le plus souvent du Dava (dans 70% des cas) contre seulement 26% pour la Direccte. Les certifications du BTP sont quant à elles partagées plus équitablement entre le Dava et la Direccte (50% et 45%). Les diplômes relevant des universités représentent 6% des certifications

Les 10 certifications les plus représentées appartiennent au secteur de l'industrie

C'est le BTS assistance technique d'ingénieur qui présente le taux de passage en jury le plus important (90%)

Un nombre de certifications considérable par rapport au nombre de candidats

Les demandes de recevabilité déposées entre 2008 et 2012 portent sur 196 certifications différentes, dont 35% relèvent du BTP et 65% de l'industrie.

Lors des présentations de dossiers devant le jury sur la même période, 124 certifications différentes sont représentées. Ici la proportion des certifications du BTP représente 55% de l'ensemble des certifications. Cet écart s'explique par un nombre important de certifications de l'industrie pour lesquelles un dossier de recevabilité a été déposé sans passage devant le jury entre 2008 et 2012 (56 certifications). Au contraire, toutes les certifications du BTP présentes à la recevabilité ont été présentées devant le jury sur la même période (68 certifications). Le BTP est par ailleurs caractérisé par un grand nombre de certifications pour peu de candidats.

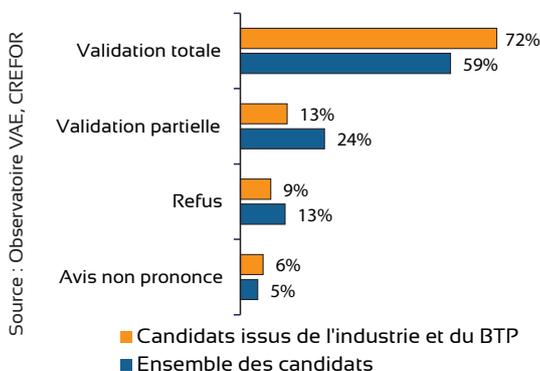
S'intéresser aux pratiques de formation dans l'industrie et le BTP pourrait permettre d'apporter des éléments de réponses concernant leur faible recours à la VAE

du BTP et 4% de l'industrie. La proportion de dossiers jugés recevables entre 2008 et 2012 s'élève à un niveau supérieur (93%) pour les candidats issus des deux secteurs, que pour l'ensemble des candidats (88,5%). Concernant l'âge, les 30-44 ans arrivent en tête pour 58% des candidats (industrie + BTP).

Un taux de réussite important au jury

C'est l'élément le plus marquant concernant cette dernière étape du parcours VAE. Les candidats issus du BTP et de l'industrie ont un taux de validation totale de 72%, soit 13pts de plus que l'ensemble des candidats. En toutes logique le taux de validation partielle est inférieur à celui de l'ensemble des candidats.

Avis de passage pour les candidats qui sont passés en jury entre 2008 et 2012



Des taux de validation totale du même ordre sont observés chez les quatre certificateurs de l'industrie et du BTP (Dava, Direccte, universités de Rouen et du Havre). Dans le BTP, ce sont les candidats qui relèvent de la Direccte qui ont le taux de validation totale le plus élevé (78% contre 68% pour le Dava), concernant l'industrie nous observons le contraire (72% Dava contre 68% Direccte). Pour les deux secteurs, les validations partielles ainsi que les refus sont moins fréquents que pour l'ensemble des candidats. Ce sont les individus qui visent un niveau III qui ont le taux de validation totale le moins élevé dans le BTP (65%). Dans l'industrie ce sont les niveaux III et V (67% pour les deux). Ceux qui visent un niveau V ont le taux de validation totale le plus élevé dans le BTP (78%), dans l'industrie ce sont ceux qui visent un niveau IV (79%). Ceux qui visent un niveau II n'ont quant à eux essuyé aucun refus dans les deux secteurs. La situation professionnelle apparaît aussi déterminante, les demandeurs d'emploi ayant un taux de validation totale inférieur à celui des individus en CDI (65% contre 73%) dans les deux secteurs confondus. Les individus qui visent un niveau III arrivent plus fréquemment jusqu'au jury. Ils représentent 37% des passages en jury contre 31% des dépôts de dossiers à la recevabilité. Il abandonnent donc moins fréquemment entre les deux étapes que ceux qui

visent un niveau IV (34% au jury contre 39% à la recevabilité). Il est également important de souligner que la part des demandeurs d'emploi baisse entre l'étape de la recevabilité (42% des dépôts de dossiers sur 5 ans) et celle du jury (31% des passages devant le jury).

Un faible usage du dispositif de la VAE : une situation immuable ?

Plusieurs facteurs peuvent être examinés dans le but de l'expliquer. En dehors de la méconnaissance du dispositif, il serait intéressant de se pencher sur les pratiques de formation continue dans les secteurs de l'industrie et du BTP. **Dans le cas où la formation est peu utilisée, il paraît cohérent que la VAE le soit également** (celle-ci étant assimilée à une action de formation). **Ce qui peut s'expliquer par une crainte de la formation entretenue depuis la sortie du système scolaire** (et particulièrement lorsqu'un secteur est fortement employeur d'un public peu ou pas diplômé, ayant connu des difficultés voir des situations d'échec scolaire). Cette hypothèse est confortée par un travail réalisé par l'UIMM Rouen-Dieppe portant sur l'image de la VAE dans les entreprises de la métallurgie. Les résultats révèlent une méconnaissance du dispositif et de l'existence des PRC, ainsi que l'existence d'une crainte vis à vis des systèmes de formation, alimentée par une représentation complexe de l'entreprise d'une démarche (formation et VAE confondues). Dans le cas maintenant où le recours à la formation au sens large serait important dans l'industrie et le BTP, **la faible utilisation de la VAE pourrait être dépendante de pratiques spécifiques aux branches professionnelles**. Par exemple avec l'orientation d'individus vers des CQP qui ne sont pas tous accessibles par le biais de la VAE. Cette hypothèse peut être illustrée par un cas rencontré par les conseillers PRC. Des individus souhaitant obtenir un *brevet d'opérateur extérieur des industries pétrolières et pétrochimiques* par le biais de la VAE (seul brevet reconnu par leur convention collective), doivent obtenir un accord argumenté de leur hiérarchie. Par ailleurs, ce brevet délivré par l'*IFP training* prévoit des épreuves écrites et orales ainsi qu'un stage, et se place donc en contrariété avec les principes de la VAE. Les pratiques de branche pourraient donc être à l'origine du faible recours à la VAE dans l'industrie, d'autant plus que nous ne disposons pas des informations permettant d'en vérifier l'ampleur (l'observatoire VAE dispose seulement des données relatives aux certificateurs publics).

S'il est difficile d'expliquer le désinvestissement de l'industrie et du BTP pour la VAE, il apparaît pour y parvenir indispensable d'approfondir les pratiques de formation de ces deux secteurs ainsi que les enjeux qui en résultent.

Pierre LECLERC
Chargé d'études
Observatoire VAE

Collection Repères du CREFOR

Téléchargeable sur le site du CREFOR
<http://www.crefor-hn.fr>

Contactez le Crefor :
Pôle Régional des Savoirs
115 Boulevard de l'Europe
BP 1152
76 100 Rouen

Publication gratuite
ISSN : 2114 - 0723

Directeur de publication :
Luc CHEVALIER

Reproduction autorisée
sous conditions de
mentionner la source

Ces travaux bénéficient d'un financement spécifique de la DIRECCTE et d'un partenariat avec la mission VAE de la région Haute-Normandie

